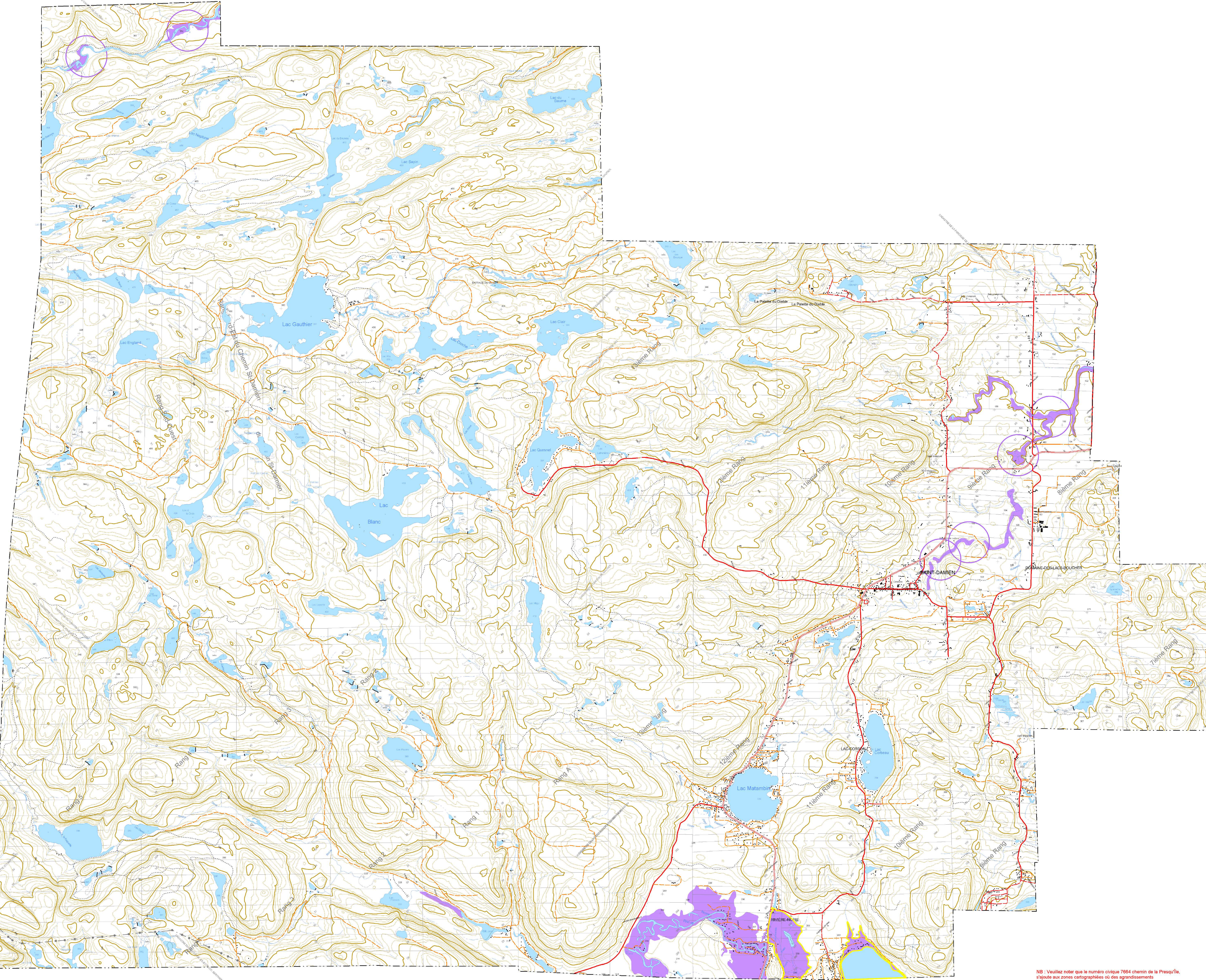




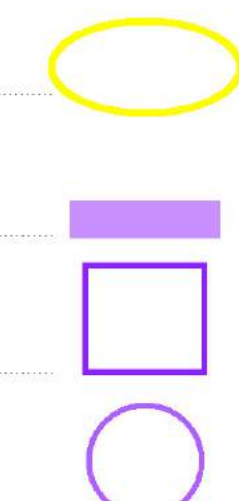
LÉGENDE

Agrandissement du bâtiment principal jusqu'à 67 m autorisé

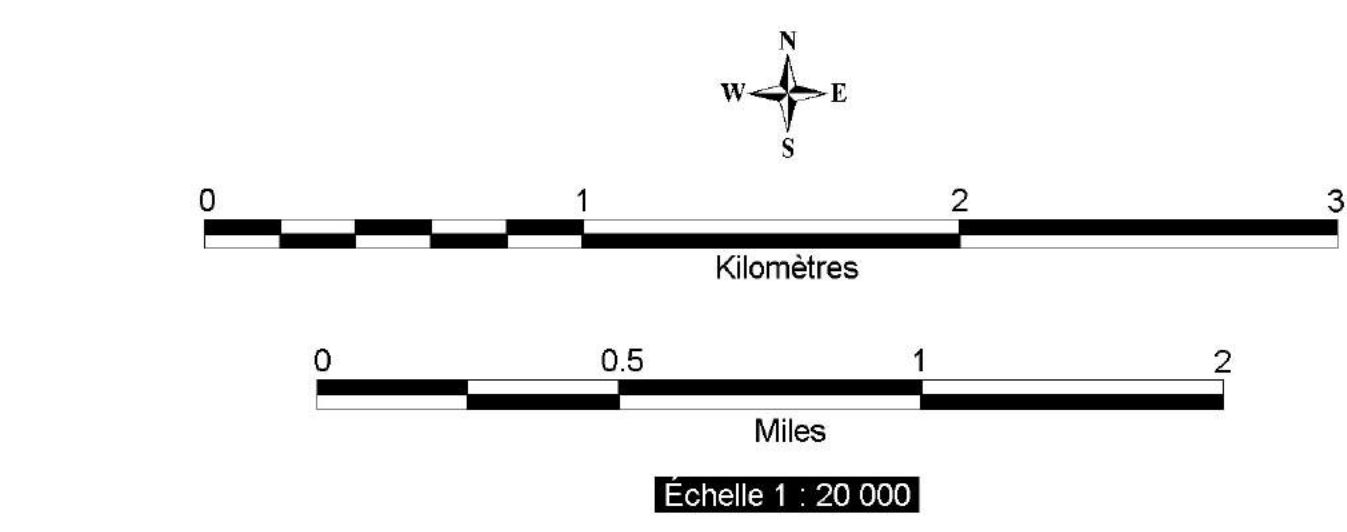
Zone inondable

Embâcle connu

Embâcle présumé



HYDROGRAPHIE	LIMITE MUNICIPALE	
Cours d'eau	BÂTIMENTS	
Cours d'eau intermittent	Bâtiment	
Chute	Maison mobile	
Rapide	INFRASTRUCTURES	
Récif	Bus	
Barrage	Paro de stationnement	
Barrage de castor	Banc d'emprunt	
Plaine inondée	Carrière	
Milieu humide	Centre de ski alpin	
RÉSEAU ROUTIER	Terrain de camping	
Voie de communication en construction	Silo	
Route régionale asphaltée	Quai	
Route régionale non-asphaltée	Ligne de transport	
Route collectrice asphaltée	Pyône	
Route collectrice non-asphaltée	Remorée mécanique	
Route locale asphaltée	Plate de course	
Route locale non-asphaltée	Réservoir de surface	
Rue locale asphaltée	Amas	
Rue locale non-asphaltée	TOPOGRAPHIE	
Chemin carrossable asphalté	Dépôts fluviaux	
Chemin carrossable non-asphalté	Courbe hypsométrique normale maitresse	
Chemin non-carrossable	Courbe hypsométrique normale interméd.	
Pont routier passerelle	Équidistance 10 mètres	
Tunnel		



NB : Veuillez noter que le numéro civique 7664 chemin de la Presqu'île, s'ajoute aux zones cartographiées où des agrandissements de bâtiments sont possibles.